L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, no 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 12 JUIN 1879.

LA CONVENTION.

Séance de Mercredi, 11 juin.

La séance est ouverte à onze heures. [illegible] délégués répondent à l'appel. M. Wells occupe le fauteuil.

M. Phelps présente un rapport du comité de la [illegible]. Le document est accompagné d'un rapport de la minorité. [illegible]

Sur la motion de M. Blanchard, le [illegible] qui demande au Congrès de céder à la Louisiane, au profit du collège d'agriculture, d'arts et métiers, les anciennes casernes des Etats-Unis à Bâton-Rouge, est adopté.

La considération du rapport du comité d'agriculture est renvoyée à une autre date.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité de la dette de l'Etat.

M. Semmes prend la parole.

L'importance de la question ne m'échappe pas, dit-il, elle git dans la ligne de conduite que la Louisiane suivra dans cette circonstance. Une question légale vient s'ajouter à la question de politique [illegible].

[illegible] nécessaire que l'Etat change ce qui a été fait, un changement [illegible] à la prospérité de l'Etat? [illegible]

Vos produits, à cette heure, déclinent [illegible]. La cause de la dépréciation de [illegible], dépréciation, qui a commencé en 1873 et continue jusqu'aujourd'hui, est la même dans le monde entier; elle ne provient pas du fardeau de la taxe.

Je suis opposé à un changement [illegible] que l'administration actuelle est [illegible].

Lorsqu'on se souvient de ce que les [illegible] et de la position dans laquelle nous nous trouvons, on peut dire que la Louisiane est le grand Etat des anciens jours.

(Le délégué d'Orléans cite à l'appui de son assertion, les chiffres des récoltes de coton, de sucre et de riz.)

La Louisiane donne à ses travailleurs des gages plus élevés que ne leur donne aucun Etat du Sud, et autant que [illegible] d'Etats du Nord.

D'ici à dix ans, nous serons riches, et nous considérerons la dette de $12,000,000 comme une bagatelle. C'est pourquoi je ne veux pas de changement.

Je ne suis ni porteur de bons ni agent de porteurs de bons. [illegible]

[illegible]

En 1871, des négociants et des citoyens, contribuables de la Nlle-Orléans, reconnaissant la validité d'une dette de plus de $25,000,000; ils l'ont déclaré en [illegible].

En 1874, la Législature invita les détenteurs de bons légaux à prendre, en échange de leurs obligations, des bons valant soixante cents à la piastre. C'était une confession de banqueroute. L'amendement constitutionnel de la même année avait pour but de rendre le contrat inviolable, et la Cour Suprême, dans le procès McComb, reconnut la validité du contrat.

La Louisiane, en adoptant l'amendement constitutionnel, [illegible]

Je sais qu'on nous affirme que les cours fédérales ne sauraient intervenir dans la question, et nous forcer d'acquitter nos obligations; est-ce bien vrai? [illegible]

Chaque bon converti a été légalisé par un tribunal—le bureau de liquidation [illegible]

[illegible]

Vous dites que la Louisiane de 1868 n'était pas la Louisiane, [illegible]

L'administration qui exerce le contrôle est celle qui a le droit d'engager le pays.

En 1874, nous convenâmes le gouvernement, [illegible]

[illegible]

Dans l'Union américaine, un Etat a renoncé à une partie de sa souveraineté, il a fait entre autres concessions, celle par laquelle la cour suprême des Etats-Unis [illegible]

[illegible]

M. McGloin—La Louisiane, après d'[illegible]

[illegible]

M. Semmes nous a parlé de nos [illegible]

[illegible]

---

deau, mais ceux qui l'ont exécutée ont admis les bons frauduleux, et nous sommes dorés.

Je nie que la Législature ait le droit de céder la souveraineté du peuple quant au droit de taxation, au profit de créanciers.

Je nie qu'un Etat abandonne sa souveraineté quand il contracte une dette. Le principe sur lequel M. Semmes a basé son argument est incontestable.

Le délégué d'Orléans a maintenu que l'article III de la Constitution de 1852 n'est pas applicable dans le cas des compagnies de chemins de fer, mais trouve-t-il dans les articles 109 et 110 du même texte une seule ligne qui y soit contraire, qui la restreigne?

M. Semmes nous a dit que l'adoption des opinions de la majorité des membres du comité serait fatale à la prospérité future de la Louisiane. Y a-t-il ici un seul délégué qui, persuadé qu'une grande partie de la dette est frauduleuse, consentit à l'imposer à l'Etat dans l'intérêt de l'avenir? Les prophéties de M. Semmes ne sont que des suppositions. Elles n'ont pas le mérite de la nouveauté.

On essayé d'effrayer les planteurs, on a prétendu que s'ils appuyaient le rapport de la majorité, les négociants de la ville ne leur fourniraient plus de ressources. Les négociants continueront à leur avancer les sommes nécessaires tant que le placement sera avantageux.

Il n'est pas une seule des lois ayant trait au paiement du capital et de l'intérêt des bons émis, en 1852, en faveur de compagnies de chemins de fer, qui ne soit une violation de la constitution de l'Etat. (M. McGloin lit une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis sur un point de droit qui se rattache à la question.)

Un décret de la Cour Suprême ne saurait empêcher la Convention de s'assurer de la validité des obligations dont le montant est réclamé à l'Etat.

La loi de conversion ne revêt pas d'un pouvoir judiciaire le bureau de liquidation; celui-ci n'avait pour mission que de donner des consolidés en échange d'obligations légales, et si le bureau a converti des obligations illégales, il a outrepassé le pouvoir qu'il avait reçu, il s'est rendu coupable d'un crime aux yeux de la loi. Ses actes n'empêchent pas l'Etat de s'enquérir de la validité des obligations converties.

On nous dit que le parti conservateur s'est engagé à payer la dette; il s'est engagé à payer la dette légale. Voyez plutôt l'énoncé de principes qui figure tous les matins en tête de la première colonne du *Democrat*.

La ratification de la Législature Nicholls est invoquée, mais cette Législature n'avait pas le droit de ratifier une dette illégale et frauduleuse. Quant à l'équité, elle disparaît devant la loi.

La considération du dernier article du rapport du comité d'éducation est, sur la motion de M. McGloin, remise à jeudi—aujourd'hui—aussitôt après les débats sur le rapport du comité de la dette.

M. Wells, conformément à un avis donné hier, demande à la convention de revenir sur le vote par lequel a été adopté le substitut (à l'article 5) qui déclarait que chaque paroisse devra prélever, pour le maintien des écoles publiques, une taxe égale à celle qu'impose l'Etat dans le même but. [illegible] est adoptée. Il propose de laisser à chaque paroisse le soin de décider si elle prélèvera une taxe, et d'en fixer le montant.

M. Stevenson propose que l'impôt n'excède pas celui de l'Etat; M. Wells accepte la modification.

M. Collins dit qu'il votera contre l'amendement de M. Stevenson à moins que la paroisse d'Orléans ne soit exceptée.

M. Todd croit que l'amendement de M. Wells atteindrait le but. Le délégué de Morehouse est opposé aux exceptions lorsqu'elles ne sont pas indispensables.

M. Collins préférerait l'amendement de M. Wells, sans celui de M. Stevenson. Il n'est pas à craindre, dit-il, qu'une paroisse se prélève une taxe trop élevée.

M. Pugh se prononce en faveur de la modification de M. Stevenson; la restriction est sage. L'assemblée ne saurait se montrer trop prudente en matière de taxes.

M. Lyons demande que la discussion soit renvoyée à la prochaine séance; sa motion est rejetée.

M. Lyons offre un proviso qui déclare qu'avec la taxe des écoles, le montant de l'impôt d'une paroisse ne devra pas excéder le montant que fixe la nouvelle constitution.

L'assemblée accepte le proviso de M. Lyons et la modification de M. Stevenson.

M. Matthews lui demande de revenir sur le vote par lequel la question préalable a été ordonnée à l'occasion du proviso et de la modification.

M. Forman s'oppose énergiquement à la motion de M. Matthews, parce qu'elle permettrait à M. Collins, de proposer à nouveau que la Nlle-Orléans soit exceptée de la limitation, et, ajoute M. Forman, je ne désire pas que les administrateurs de la ville soient autorisés à nous taxer [illegible] pour le maintien des écoles.

La Convention s'ajourne à jeudi—aujourd'hui—à onze heures.

—Les dernières nominations de cardinaux amènent M. John Lemoine à étudier la conduite politique du pape Léon XIII.

"La ligne suivie par Léon XIII depuis le premier jour prouve, dit-il, qu'il est un homme d'Etat, un homme politique, un ancien ambassadeur qui a pratiqué les pays étrangers. Ces moyens d'action et d'influence qu'il s'assure en Europe par le choix des hommes les plus éminents dans les pays protestants comme dans les pays catholiques, ont une portée plus grande qu'on ne pourrait le croire à première vue. Ce changement de politique de la papauté coïncide d'une façon remarquable avec le changement de la politique de Berlin et du chancelier prince de Bismarck."

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

"La Cour de cassation, dans son audience d'aujourd'hui, a rejeté le pourvoi [illegible] contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 7 décembre dernier, qui l'a condamné à 2,000 fr. d'amende et à l'insertion de son arrêt dans dix journaux, pour diffamation envers la mémoire de l'empereur Napoléon III, sur la plainte du prince Napoléon Eugène, son fils."

—On signale une curieuse coïncidence: Adolphe Blanqui, l'économiste, frère du député de Bordeaux, a représenté, lui aussi, cette ville sous Louis-Philippe.

Les deux frères ont donc été élus par Bordeaux, mais pour des raisons différentes: Adolphe, parce qu'il était libéral; Auguste, parce qu'il est révolutionnaire.

—On télégraphie de Francfort, le 25 mai:

"Une nouvelle maladie s'est abattue sur le pays allemand: c'est le typhus de la misère, qui atteint principalement cette masse d'artisans ou compagnons voyageurs qui circulent en tous sens dans les pays de l'empire. Ces malheureux tombent comme des mouches, et ils expirent sur le bord des routes, dans les fossés, dans les étables.

"[illegible] qui ne trouvent nulle part de l'ouvrage, ont souffert pendant l'hiver et ont contracté cette étrange maladie qui est la peste des vagabonds. Elle est épidémique."

—Un affreux malheur est arrivé, il y a quelques jours, pendant une représentation du Cirque, à Eymet, près Bergerac.

M. Alexis Martin, écuyer, Mmes Lydie Bertin, Almaïde Coulon et Berthe Sablodane, écuyères, montaient quatre chevaux qui suivaient la piste de front. Mme Alexis Martin tenait le piano au dehors de l'arène et jouait une valse de Strauss.

Le cheval de M. Martin prit peur et, faisant un violent écart, bondit au dehors de la barrière et vint s'abattre sur Mme Martin et quelques spectateurs.

Mme Martin a été tuée sur le coup. [illegible]

[illegible]

—On [illegible] de Madrid, le 26 mai:

Mme Baldomera Larra, qui avait monté à Madrid une banque de dépôts et payait aux déposants un intérêt extralégal, et qui avait disparu en emportant les dépôts, ayant été arrêtée à Barcelone, vient de passer en jugement à Madrid et a été condamnée à six ans de réclusion.

Son secrétaire qui passait en jugement avec elle, a été acquitté.

—Le steamer la *Frigorifique*, qui a figuré à l'Exposition, et qui est connu, depuis quelque temps, au quai de l'Hôpital, à Paris, a été, samedi, mis en vente, à l'audience des criées, au prix de 60,000 fr. La *Frigorifique* n'a pas trouvé d'acheteur.

Les enchères ont été remises au 30 mai. Espérons qu'à cette date, elles seront moins froides.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle Orléans, 12 juin.—Température.—Pression: [illegible], temps partiellement couvert et pluies locales avec des vents du sud-ouest au sud-est.

Température du 12 juin 1879.
[illegible]

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	79	[illegible]
Midi	83	[illegible]
3 P.M.	[illegible]	[illegible]
6 P.M.	[illegible]	[illegible]

[illegible]

T. V. VAN HEUSEN,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de Santé:

MARIAGES.—Lawrence Neuhas à Mlle Lavinia Harris.

Joseph Rosen à Mlle Mary Newsome.

Alcide Cazenave à Mlle Marie Valentine.

Warren Wilson à Mlle Mary Thompson.

NAISSANCES.—Mme Mame L. Dellande, un garçon.

[illegible]

Décès:—[illegible], 33 ans,
[illegible]
Dr Richard Angell, 75 ans.
Alexander Moreau, 15 jours.
[illegible]

Le concert projeté d'Isidore Nonning.—Par suite de difficultés imprévues, Isidore Nonning, l'ancien choriste de l'Opéra, a dû renoncer à donner son concert. Les anciens habitués de l'Opéra qui n'ont pas oublié les longs et fidèles services d'Isidore et qui voudraient faire quelque chose pour lui, sont priés de faire remettre leur offrande au magasin de musique de P. Werlein. Isidore habite la Nouvelle-Orléans depuis 30 ans et il est digne à tous égards de sympathie.

—Le Club Robert E. Lee doit donner dimanche son second grand pique-nique annuel au parc Leeper. Les dames ne seront admises que sur invitation.

Eglise du Sacré Cœur.—C'est dimanche, 22 juin à 6 heures du soir, que sera posée la première pierre de l'église du "Sacré Cœur de Jésus" au coin des rues Canal et Lopez. Nous remercions M. A. Marine, C. S. C., pasteur, de nous avoir adressé une invitation pour assister à cette très intéressante cérémonie.

Bureau des décès.—Le recorder des décès, remet maintenant au secrétaire du Bureau de Santé la liste quotidienne de ceux qui sont morts pendant les dernières 24 heures, avec la date, le nom, la localité, le sexe, la couleur, l'âge, la nativité, la cause de la mort, le nom du médecin, et le séjour dans la ville, afin que l'inspecteur sanitaire du district où un décès de la diphtérie, du choléra, de la petite vérole, coup de soleil, et de toutes fièvres et congestions, arrive, passe le reconnaître et faire un rapport immédiat.

Excursion.—Hier, le bataillon Crescent avec des délégations de beaucoup d'autres organisations militaires, est parti d'ici à 11 heures trois quarts par le train de Mobile pour assister au campement annuel des troupes de Mobile. Le camp est près de Frascati, sur la Baie de Mobile, et, d'après ce qui nous est revenu, nous devons supposer que nos excursionnistes et visiteurs seront admirablement reçus.

Affaire mystérieuse.—Vendredi dernier, la goélette Saprise No 2, a été amenée ici de la Passe Manchac par un des résidents de l'endroit et par un matelot nègre à bord. Ce dernier dit que le jour avant, son capitaine, nommé Lawrence, près de Sulphur, était tombé à l'eau et s'était noyé. Mardi, le corps a été retrouvé et le coroner W. H. Henderson de la paroisse Tangipahoa fut averti. Il se rendit sur les lieux, vit le corps et rapporte une montre et une chaîne en or trouvées sur lui. Il retourna à Amite, informa le shérif Francis F. Mix qu'il croyait qu'on lui avait fait un mauvais parti et le pria de l'accompagner à Manchac mercredi matin. Dans la matinée, le shérif Mix aborda le train, mais le coroner Henderson ne s'y trouvait pas. Mix se rendit à Manchac et fut informé que le coroner avait vu le corps mais qu'il n'avait pas fait d'enquête et qu'il était toujours étendu sur le rivage de la Passe, où il avait été trouvé. M. Mix vint à la Nouvelle-Orléans pour savoir si le défunt n'y avait pas de parents, et en arrivant à Frenier, il adressa par le télégraphe au coroner Henderson l'ordre de faire enterrer le corps, sinon il le dénoncerait au grand juri pour négligence de devoir en laissant un corps sans sépulture.

Le goélette qui a été amenée à la ville le jour de l'accident, et qui est maintenant amarrée dans le canal neuf, est la propriété du défunt et des démarches sont faites pour découvrir s'il a laissé quelque famille.

Nomination.—Le gouverneur a nommé Joseph E. Brannan, de Boston, commissaire des actes pour l'Etat de Massachusetts.

Sous-trésorerie.—Les recettes pour mardi ont été comme suit: Revenu de l'intérieur $4,643 07; Douane (argent) $570 44; Douane (billets) $5,572 00; Poste $3,315 00; certificats de conversion $15,000 00; recettes diverses $1,412 21. Total $31,113 02.

Arrêtés pour violation d'ordonnance.—Joseph Marsengo, John L. Gloé et John Larrieux, bouchers, ont été arrêtés à Alger, mardi, sous l'accusation d'avoir violé l'ordonnance No. 4,798, relative aux marchés particuliers.

Corps trouvé.—Le corps d'un jeune garçon de couleur, nommé Joe Williams, âgé de 16 ans, qui s'était noyé dans le fleuve, au-dessus de Carrollton, dimanche, 8 du courant, pendant qu'il se baignait, a été trouvé hier matin, devant Carrollton, entre les rues Madison et Cambronne. Le député coroner Finn a fait une levée du corps et le jury a rendu un verdict de "noyé par accident."

Tentative d'enlèvement.—Lawrence Scott, a fait arrêter Mme Bentley, l'accusant d'avoir essayé d'enlever son enfant, âgé de deux ans. L'enlèvement a eu lieu rue de Chartres, entre les rues Marigny et Champs-Elysées, et Mme Bentley a été enfermée au corps de garde du cinquième precinct.

Une pompe à poison.—Une jeune blanche, nommée Lizzie Reneke, âgée de 20 ans, a essayé, dans la nuit de mardi à mercredi, de s'empoisonner en prenant une dose de laudanum chez elle, rue des Marais No 57. Le Dr Wilson, appelé auprès d'elle, s'est servi d'une pompe pour faire sortir le poison, ce qui a grandement soulagé la jeune femme. Elle a été ensuite envoyée à l'hôpital où elle a été déclarée hors de danger. Elle refuse de dire les raisons qui l'avaient déterminée au suicide.

Le sergent Bonhomme.—[illegible]

[illegible]

[illegible] sur le fleuve.—[illegible] le corps d'un homme a dérivé devant la plantation Stella, côté gauche du fleuve, à environ 30 milles au dessous de la ville. Le corps était celui d'un homme de six pieds de haut, lourd de charpente, avec des habits noirs, une chemise de flanelle et de grosses bottes. On a trouvé sur sa personne 80 cents et une paire de lunettes cassées, montées sur gutta percha. Le corps était depuis si longtemps dans l'eau qu'il est impossible de le reconnaître. Les restes ont été enterrés après une enquête du coroner.

Contrebande.—Le capitaine et le second de la goélette Anna, respectivement nommés Wm. Goudy et G. Cortes, accusés d'avoir fait la contrebande de cigares, ont été renvoyés par le commissaire Chester devant la cour des Etats-Unis sur un bon de $1,000 chacun. L'avocat de District a libellé la goélette Anna, et une caution de $600 a été fournie.

Emigration entrante et sortante.—Si les nègres de la Louisiane veulent essayer du Kansas, les nègres de la Floride veulent essayer de la Louisiane. Quant à ces derniers, personne ne dira qu'ils ont tort. Il est certain que lorsqu'ils auront vu les terres du fleuve, ils ne voudront plus revoir les sables de la Floride, où les arbres seuls peuvent croître. Seulement, il est grand dommage qu'il y ait si peu de nègres dans la partie ouest de la Floride.

Le plus grand nombre est sur la côte orientale et là comme la terre vaut mieux les nègres y resteront. Il ne doit pas y avoir en tout maintenant plus de 60,000 travailleurs de race africaine dans la péninsule, et si jamais ils se décidaient à venir s'établir en Louisiane, ils y seraient bien reçus et de manière à ne pas leur faire regretter leur pays natal. Mais cette émigration entrante ne pourrait faire compensation à l'émigration sortante, et l'on y perdrait, car la Floride n'a qu'un très petit nombre de nègres à donner quand la Louisiane en a un immense nombre à perdre.

Témoins [illegible].—Les témoins Kil[illegible] sont partis mardi pour W[illegible]. Casey et Lane ont dû partir pour la même destination.

[illegible] aux bureaux de l'enregistrement:

[illegible]

Vente du shérif (Patrick Leblé) à Hibernia Insurance Company, [illegible] $1,150

[illegible] $10,000

[illegible] $700

[illegible]

Je suis fatigué de la nourriture que je prends [illegible].

—Il est à peu près certain que la question des tarifs douaniers ne sera pas tranchée dans cette session. En effet, la session ne se prolongera pas au-delà de la première quinzaine de juillet, et on voudrait, paraît-il, faire une nouvelle enquête dans le pays.

—L'armée allemande va être augmentée de trente batteries d'artillerie.

Il y a quelques semaines, le bruit a couru que les forces du corps d'armée stationné en Alsace-Lorraine allaient être accrues; mais les journaux semi-officiels ont déclaré qu'on n'avait aucune intention de modifier la situation militaire en Alsace.

Il paraît, malgré cela, aujourd'hui, qu'il ne s'agit plus d'un simple corps d'armée, mais bien du corps de l'artillerie allemande tout entier, qui va subir une augmentation notable.

—La *Gazette de Francfort* raconte l'anecdote suivante:

"Serge Lawrowski, un des agents les plus habiles de la police secrète russe, avait été envoyé de Pétersbourg à Pultawa, avec la mission spéciale de découvrir l'organisation très développée des nihilistes dans cette ville. Arrivé à Pultawa, Lawrowski déploya une grande activité, et le succès aurait probablement couronné ses efforts, si le sort n'avait pas voulu qu'un cœur s'éprît d'une jeune fille charmante, la fille du pope Aschinteff, âgée de dix-sept ans.

"Pour le malheur du policier, la jeune personne était une nihiliste enragée, et voici ce qui arriva au pauvre Lawrowski lorsqu'il se rendit, un soir, au premier rendez-vous, dans un parc situé à quelque distance de la ville.

"Au lieu des félicités qu'il attendait, il y perdit...... le nez et les oreilles; car, au rendez-vous, la jeune fille était accompagnée de cinq nihilistes masqués, armés de poignards et de revolvers; ils attachèrent le policier à un arbre, et, ensuite, accomplirent leur opération. Ce ne fut que le lendemain matin qu'un soldat de police trouva le policier dans un état épouvantable.

"Un billet ainsi conçu avait été placé dans sa poche:

"Nous lui avons coupé le nez, parce "que c'était un espion, et les oreilles, "parce qu'il s'est conduit comme un "gros âne, en s'éprenant d'une des nôtres."

Epilogue: Lawrowski est dans un état désespéré: Mlle Aschinteff a disparu de Pultawa, et les coupables n'ont pu être découverts.

—On écrit de Kiew (Russie) à la *Vie* qu'un procès intéressant va se juger dans cette ville. Un barbier-chirurgien israélite est accusé d'avoir rendu plusieurs de ses coreligionnaires impropres au service militaire en les mutilant. Ainsi, il a privé de l'usage de l'œil droit six juifs qui avaient atteint l'âge de service. Il se faisait payer 30 roubles chacune de ces opérations.

UN CONSEIL PAR JOUR.—En cette saison, les femmes sont parfois désolées par l'apparition de boutons et de rougeurs au visage. Mais le remède croît à la même époque.

Les épinards sont en fleur ou vont fleurir. On préparera avec leurs fleurs une infusion dont on se baignera la figure plusieurs fois par jour.

Il est bon aussi de faire servir souvent sur sa table des potages aux poireaux et des plats d'épinards. J'ai trouvé cela dans un vieux livre:

Par l'épinard et le pourreau,
Florie le lys éclos de la peau.

45 Years Before the Public.

THE GENUINE

DR. C. McLANE'S

CELEBRATED

LIVER PILLS,

FOR THE CURE OF

Hepatitis, or Liver Complaint,

DYSPEPSIA AND SICK HEADACHE.

Symptoms of a Diseased Liver.

PAIN in the right side, under the edge of the ribs, increases on pressure; sometimes the pain is in the left side; the patient is rarely able to lie on the left side; sometimes the pain is felt under the shoulder blade, and it frequently extends to the top of the shoulder, and is sometimes mistaken for rheumatism in the arm. The stomach is affected with loss of appetite and sickness; the bowels in general are costive, sometimes alternative with lax; the head is troubled with pain, accompanied with a dull, heavy sensation in the back part. There is generally a considerable loss of memory, accompanied with a painful sensation of having left undone something which ought to have been done. A slight, dry cough is sometimes an attendant. The patient complains of weariness and debility; he is easily startled, his feet are cold or burning, and he complains of a prickly sensation of the skin; his spirits are low; and although he is satisfied that exercise would be beneficial to him, yet he can scarcely summon up fortitude enough to try it. In fact, he distrusts every remedy. Several of the above symptoms attend the disease, but cases have occurred where few of them existed, yet examination of the body, after death, has shown the LIVER to have been extensively deranged.

AGUE AND FEVER.

DR. C. McLANE'S LIVER PILLS, IN CASES OF AGUE AND FEVER, when taken with Quinine, are productive of the most happy results. No better cathartic can be used, preparatory to, or after taking Quinine. We would advise all who are afflicted with this disease to give them a FAIR TRIAL.

For all bilious derangements, and as a simple purgative, they are unequaled.

BEWARE OF IMITATIONS.

The genuine are never sugar coated.

Every box has a red wax seal on the lid, with the impression DR. McLANE'S LIVER PILLS.

The genuine McLANE'S LIVER PILLS bear the signatures of C. McLANE and FLEMING BROS. on the wrappers.

Insist upon having the genuine DR. C. McLANE'S LIVER PILLS, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., the market being full of imitations of the name McLane, spelled differently but same pronunciation.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Démonétisation de l'argent.

Paris, 11—L'évêque d'Amiens est mort.

Le Globe, journal quotidien, croit savoir que la démonétisation de la monnaie fractionnelle d'argent dans l'île de la Réunion est le premier pas vers une démonétisation de l'argent sur une plus vaste échelle en vue de résister à la tendance des pays étrangers à régler leur surplus en argent sur la France.

Mort du Prince d'Orange.

Paris, 11—Le prince d'Orange, l'héritier présomptif du royaume de Hollande, est sérieusement malade depuis quelque temps, est mort en cette ville à 11 heures ce matin.

Berlin, 11.—Le représentant de l'Allemagne, à Lima a reçu par télégraphe l'ordre de faire relâcher le vapeur allemand Luxo, détenu à Callao par les Péruviens, sous prétexte qu'il portait de la contrebande de guerre.

Le Czar n'a pas été à Berlin par crainte d'une tentative d'assassinat.

Londres, 11—Le correspondant du Daily Telegraph à St-Pétersbourg dit qu'il sait de source certaine que le czar n'a pas été à Berlin, parce que la police allemande l'avait averti qu'il y serait certainement l'objet d'une tentative d'assassinat.

Mantoue, 11—Les digues du Pô ont éclaté. Les eaux passant au-dessus des crevasses ont causé d'immenses dommages dans la province.

L'inondation a surpris plus de 12 communes. Les habitants se trouvent privés de tout secours, et sont campés sur les digues. La misère est épouvantable.

WASHINGTON.

SENAT.

Le Sénat reprend la discussion du bill McDonald autorisant l'usage des troupes dans certains cas et supprimant les lois d'élection.

M. Hill dit que son vote à la convention de Géorgie était contre la sécession.

Mais la sécession fut adoptée par la Convention. Tout bon citoyen devait soutenir la politique adoptée par son Etat. Il signa donc l'ordonnance de sécession comme le firent tous ses collègues, bien qu'un tiers d'entre eux eût voté contre. Il répond à des allusions qui lui sont personnelles, mais il n'en prendra pas pour suivre le même exemple et faire subir à ses accusateurs la peine du talion.

Après avoir voté et parlé contre cette sécession, il présente un substitut qui fut rejeté; mais quand l'ordonnance fut votée, il fit comme tous les citoyens de son Etat, il la signa.

On l'a accusé aussi d'avoir préparé des mesures cruelles de représailles au Sénat confédéré. Il prouve que c'est là une calomnie.

Il n'a jamais attaqué l'union des Etats en vertu de la constitution. Il était accusé pendant la sécession d'être un nationaliste, et voilà qu'aujourd'hui le parti ultra-unioniste le traite de sécessionniste.

Il finit en faisant appel aux Etats-Unis et leur demande d'abjurer tout esprit sectionnel, et de revenir aux principes de Madison et de Webster.

M. Blaine a annoncé qu'il répondrait plus tard.

M. Beck fait son rapport sur le bill des crédits législatifs et exécutifs.

Le rapport est envoyé à l'impression.

CHAMBRE.

M. Carlisle fait un rapport sur le bill requérant l'avocat-général de faire un arrangement dans l'affaire de réclamation des Etats-Unis en vertu du testament de Joseph L. Lewis. Adopté.

Ce Lewis, habitant jadis Hoboken, a laissé des propriétés valant environ $1,000,000 pour éteindre la dette nationale.

M. Stephens, du comité de frappage des monnaies fait un rapport favorable sur l'adoption du système métrique des poids et mesures.

M. Carlisle fait, au nom du comité des voies et moyens, un rapport en faveur des fabriques de vinaigre établies en 1879 avant le 1er mars 1879, et leur permettant de continuer leur fabrication en faisant usage de la vapeur alcoolique, quand même ces fabriques seraient établies dans un rayon de 600 milles d'une distillerie quelconque.—Adopté.

Knott, du comité judiciaire, a présenté à la Chambre le rapport sur le message du Président prohibant la mise en vigueur de la loi sur la présence des troupes et blâmant l'intervention militaire.

Le document est de 6 à 7,000 mots et combat les objections du Président contre le bill. Il établit d'abord qu'il y a danger par le seul fait de la présence des troupes aux polls.

Il y a longtemps, en 1868, le Congrès trouva nécessaire de voter une loi pour interdire toute intervention militaire dans les élections, excepté sur la demande des Etats, pour maintenir la tranquillité aux polls. Le projet fut adopté par Lincoln et forme les sections 2002 et 5528 des Statuts révisés.

Les mots "pour maintenir la tranquillité aux polls" n'existaient pas dans le projet primitif, mais furent ajoutés par le Sénat, malgré les remontrances de la majorité de ceux qui défendaient le projet. Ils craignaient que cela servît de prétexte pour se jeter dans les abus, échapper aux pénalités prescrites par la loi, et recourir à des moyens dont l'Etat avait déjà souffert.

On avait donc retiré les mots en question. Le Président ne voulait pas signer le bill, parce que, selon lui, 1° il n'était pas nécessaire, 2° il interdisait aux officiers civils l'usage des troupes aux polls pour y maintenir la paix.

3°—Parce que la façon avec laquelle on supprimait cette clause n'était pas en harmonie avec les idées de l'Exécutif. Quant aux deux premières objections, le comité n'a pas fait de réponse; quant à la 3e, le rapport dit que la façon dont se faisait ce rapport, était en conformité parfaite avec la Constitution et les règlements de la Chambre, et justifiée par de nombreux précédents.

Ces précédents étaient contenus dans le récent bill d'allocation de l'armée signé par le Président, bien que la clause qui y était contenue prohibât l'usage de l'armée comme posse comitatus aux polls. Il était donc naturel que le Président se conformât à la conduite observée précédemment par lui dans ses rapports avec la législature suprême du pays.

Le rapport rappelle ensuite les mesures prises pour obvier aux objections présidentielles. Il examine les raisons invoquées par le président pour frapper la mesure de son veto. Quant à l'inutilité du bill invoquée par le président, le rapport dit, que c'est au président à voir si l'opinion de la majorité des représentants du pays a droit à une certaine considération. Mais il est impossible de lire les deux messages successifs sans être frappé de la différence de temps qui s'y manifeste.

La conclusion à tirer véritablement du premier message, c'est que l'on y niait complètement le pouvoir d'employer l'armée aux polls, même pour aider les officiers civils à maintenir l'ordre.

Le second message a moins de prétention. Il admet que les élections doivent être libres de toute intervention militaire, et que cette intervention est illégale.

Le Président affirme que les troupes n'ont pas été employées et ne seront pas employées pour intervenir dans les élections sous son administration, mais son administration finira bientôt, et il peut changer d'opinion sur le sujet.

Quant à la 2e objection, à savoir que la mesure abrogerait en certains cas et en certains endroits, un certain nombre de lois, notamment la section 5298 des Statuts révisés, sanctionnée, dit-il, par Washington, Jefferson, Jackson et Lincoln, les quatre présidents les plus chers au peuple américain.

Le rapport dit que si le Président avait consulté les dates, il aurait vu qu'aucun des quatre illustres patriotes cités n'avait eu la tentation de faire rien qui fût contraire au bill qu'il frappe de son veto.

Le rapport raconte les circonstances de la "rébellion du whiskey" en 1793, la conspiration d'Aaron Burr, le mouvement de nullification en 1832 dans la Caroline du Sud et la dernière rébellion. Tous ces faits prouvent que l'objection n'est pas sérieuse. Les différents statuts dont il parle ont été aussi bien abrogés par l'acte approuvé par Lincoln, le 27 février 1865, qu'ils l'auraient été par le bill actuel, s'il avait voulu le signer.

Il est donc à regretter que le Président ait pris une fausse position.

Il faut bien se mettre dans l'esprit que les sections 2000 et 5,528 ne donnent à aucun officier des Etats-Unis le pouvoir ni le droit de maintenir l'ordre aux polls.

Le Congrès n'a pas le pouvoir de conférer une pareille autorité qui appartient exclusivement aux Etats, comme le prouve l'arrêt de la Cour Suprême dans l'affaire des Etats-Unis contre Cruikshank. Le même principe a été émis par la même Cour en 1842, dans l'affaire de la Pennsylvanie contre Pagg, 16 Peters, 625.

On ne peut pas dire que le fait d'exécuter un procédé légal quelconque emporte le droit de maintenir l'ordre. Si un marshal éprouvait de la résistance dans l'accomplissement de son devoir, les personnes faisant résistance tomberaient dans le cas de Cruikshank, seraient coupables de deux offenses, l'une, de résistance par rapport aux officiers des Etats-Unis; l'autre, de violation de la paix publique qui regarde les Etats.

Il y a là deux juridictions différentes. Cela a été jadis l'opinion du secrétaire actuel de l'Etat, comme il est prouvé par une lettre de lui au marshal des Etats-Unis le 20 août 1860, et dont le rapport donne un extrait. Le soin de maintenir l'ordre appartient donc aux Etats.

La dernière objection du Président est que le bill fait une distinction en faveur de l'Etat au détriment de l'autorité nationale, en rendant légal l'emploi de l'armée pour réprimer des troubles dans les élections d'Etat, et illégale dans les élections nationales. Mais tout le monde sait que toutes sortes d'élections sont conduites par les mêmes officiers et que le droit de vote dérive de l'Etat et non des Etats-Unis. Dans tous les cas, c'est donc l'Etat qui a le droit de maintenir la paix. Par conséquent, le Président et ses officiers n'ont rien à y voir, et le Congrès n'a jamais pu lui conférer un droit qui ne lui appartient pas d'après la constitution.

Le bill relatif au renvoi de certaines affaires des Cours d'Etat aux Cours Fédérales est renvoyé au comité général.

Le bill du crédit de l'armée est mis en discussion.

M. Johnston demande d'en retirer la section relative aux pensions dans l'armée.

Adopté.

M. Baker demande de retirer celle relative au paiement de l'armée employée aux polls.

M. Garfield nie l'intervention de l'armée aux polls et ridiculise l'idée de la transformer en corps de police.

Après plusieurs remarques par MM. Baker et Clymer, le bill est adopté. Oui 173, non 31.

Effroyable ouragan.

Dubuque, Iowa, 11—Un effroyable ouragan a passé sur cette ville, lundi soir, faisant de grands dommages. Les toits de nombreuses bâtisses ont été enlevés, parmi lesquelles l'église baptiste, l'école du 2e ward, le bloc Walter, Se rue, le chantier de bois de charpente de Ingram, Kennedy et Day, dont on évalue la perte à $10,000.

Toute communication télégraphique a été interrompue; un seul fil télégraphique ayant échappé au désastre. On n'a à regretter qu'une seule mort, celle d'un jeune enfant dans une chaloupe. Le service des chemins de fer n'a pas été interrompu.

Incendie causé par un orage.

Philadelphie, 11—A 11 heures du matin, la foudre a frappé un vaste magasin, celui de Warden Frew et Cie., à Point-Breeze et a mis le tout en feu. L'incendie s'est propagé rapidement jusqu'au débarcadère de la rivière Schuylkill. On n'a encore aucun détail sur les progrès de l'incendie.

Les dernières dépêches disent que sept bâtiments sont en feu, et beaucoup d'autres en danger.

Hier soir, à Conshocken, la fabrique de John Wood a été également frappée par la foudre et complètement incendiée. Perte $125,000.

Session extraordinaire de la Législature.

Evasion de prisonniers.

Galveston, 11—La Législature s'est réunie à Austin, hier, en session spéciale.

Huntsville, 11—A l'heure où les condamnés au pénitencier vont dîner, six d'entr'eux ont essayé de s'échapper. Deux ont été blessés à mort par le garde, quatre autres ont réussi à s'échapper et n'ont pas encore été repris. On est à leur poursuite.

Salem, Va., 11—A l'assemblée annuelle de l'association des élèves du collège de Roanoke, le Rév. W. E. Hubbert a été choisi comme président, et le Rév. L. A. Mann, comme orateur, l'année suivante. Il a été résolu de lever un fonds de $25,000, et un comité a été élu pour lever des contributions en vue de faire incorporer l'association.

Marchés étrangers.

Liverpool, 11, midi—Coton ferme; Middling Uplands 7 11|16d, Middling Orleans 7 13|16d. Ventes 10,000, pour la spéculation et l'exportation 2000. Recettes 1,050, tout coton américain.

Future 1|16d en baisse à l'ouverture. Uplands low middling clause. A livrer en juin et juillet à 7 11|32d, juillet et août 7|32d, août et septembre 7 3|16 à 7 5|32d.

Londres, 11, midi—Consols au comptant 97 1|16. A terme 97 1|8. Erie 28 3|8; taux des rres 1 5|8 à 1 3|4.

Paris, 11, 1:30 P.M.—Rentes 116fr. et 82 1|2 centimes.

Liverpool, 11, 2:30 P.M.—Coton—Uplands low middling clause, livraison en juin et juillet 7 d., septembre et octobre 7 3|16.

Liverpool, 11, 3:30 P.M.—Coton américain 7300. Uplands, Low Middling clause, livraison en juin et juillet 6 31|32; juillet et août 7 1|164; août et septembre 7 1|8.

Argent, Stocks, etc.

New York, 11, soir—Argent facile à 3 à 4; change inactif à 4,87 1|4 à 4,87 1|2; gouvernements calmes; nouveaux 5s 1,03 5|8; 4 1|2s 106, 4s 102 1|2; Bons d'Etat calmes.

Marchés américains.

New York, 11—Recettes nettes 4; brutes 457. Future à peine fermes à la clôture. Ventes 148,000. Juin 12,79 à 12,81, juillet 12,86, août 13,04, septembre 12,64 à 65, octobre 11,74 à 75, novembre 11,31 à 32, décembre 11,31 à 29, janvier 11,34 à 35.

Passes.

Port Eads, 11—6 P. M.—Vent d'est, sud-est, léger. Beau temps.

Pas d'arrivées.

Partis: Steamships Morgan City et New Orleans pour New York; Margaret pour Key West; navire Nunquam Dormio pour le Havre.

Le navire des Etats-Unis Marion en destination de Pensacola, a été aperçu à environ 5 milles de la barre cette après-midi; on lui a parlé.

FLEUVE ET RIVIERES.

Vicksburg, 11—Temps clair, thermomètre 03. Le fleuve a baissé de 6 pouces.

Cincinnati, O., 11.—La rivière a 8 pieds un pouce et stationnaire. Temps clair et chaud. Parti, le Golden Rule, pour la Nlle-Orléans.

Pittsburg, 11—La rivière a 2 pieds et reste stationnaire. Beau temps et chaud.

Louisville, 11.—Temps nuageux et chaud. La rivière baisse; 5 pieds dans le canal.

Caire, 11—Arrivés, le Centennial, de la Nlle-Orléans, à 11 a. m.; le Grand Lake, de la Nlle-Orléans, à 4 p. m. Rivière 17 pieds 11 pouces et baisse. Temps couvert et chaud.

Memphis, Tenn., 11.—Le fleuve a baissé de 2 pouces. Parti, le John Gilmore et barges, pour la Nlle-Orléans. Temps clair et chaud.

—On lit dans le *Phare de la Manche*:

Entre la station d'Argentan et celle d'Almenêches, sur la ligne de Mézidon au Mans, se trouve un passage à niveau gardé par la femme Ulsinan. A dix heures du matin, la malheureuse femme aperçut sa fille, âgée de six ans, qu'elle croit être sur la voie; le train de marchandises venait de Surdon; la mère, n'écoutant que son courage, se précipita vers son enfant, lorsqu'elle fut renversée par la locomotive, et tout le train lui passa sur le corps. La malheureuse femme, qui a les deux jambes coupées, a été transportée à l'hôpital d'Argentan. C'est une horrible catastrophe pour toute cette famille, que cette pauvre femme faisait vivre.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 11 juin, 1879.

[illegible] (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	[illegible]	Balances.
7 juin	[illegible]	$ 94,183 48
9 juin	[illegible]	94,688 10
10 juin	[illegible]	90,542 33
11 juin	[illegible]	100,485 19
Jusqu'ici cette semaine	$3,710,888 79	$384,618 11
Même temps la semaine dernière	3,738,171 66	351,087 89
Total la semaine dernière	5,308,508 47	573,347 79
Total la semaine précédente	5,362,529 79	750,467 82

Nous cotons, informés par M. T. G. Tracy, de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis que le prix de l'argent à ce port sera, à l'avenir, de $1,12¼ l'once.

Le marché monétaire s'est maintenu calme et ferme aujourd'hui.

Nous continuons de coter le papier escomptable de commerce de 6 à 7 pour cent par an d'escompte, à 1 à 2 à 3; [illegible]

Le change étranger était toujours coté à 486¼ à 486½ pour le commerce de navire à 17 jours, à 484½ pour les effets de banque à 60 jours, [illegible]

Les banques et les banquiers ont continué à tirer des chèques sur New York à [illegible]

Il y a eu sur le marché aux actions un mouvement assez bien accentué.

Le tableau ci-après indique le cours des opérations quant aux bons consolidés de l'Etat et les bons à prime à la Bourse:

Bureaux.	Etats Consols. Appels offre.	demande.	Prédiction. offre.	demande.
10 A. M. 1er.	40½	40¾	[illegible]	36
10 " 2e	40½	40¾	[illegible]	
[illegible]	40½	40¾	[illegible]	[illegible]
[illegible]	40¾	40¾	[illegible]	[illegible]
[illegible]	40¾	41	[illegible]	[illegible]
[illegible]	40¾	41	[illegible]	[illegible]
[illegible]	41	41½	[illegible]	[illegible]
[illegible]	41	41½	[illegible]	[illegible]
Clôture d'hier	41½	41½	[illegible]	36
Même temps la semaine dern.	41½	41½	35½	35½
Même temps la semaine précéd.	40¾	40	36½	36½
Même temps l'an née dernière	73½	73¾	38	38½

Voici les dernières cotes des valeurs courantes et rectifiées de diverses ventes [illegible]:

	offert.	dem.
Bons consolidés de la ville	31½	—
Coupons de la ville à moitié payés	35	36
Mandats de Levée	73	77
Mandats d'Etat	90	91¼
Certificats du New Orleans Savings Ins. (préféré)	93	94
Certificats du Southern Bank	26½	27½
U. S. 4½ pour cent	—	105¾
4 p. cent	100¾	100½
U. S. fundable certificates	102	103¼

Ventes à la Bourse de la Nlle-Orléans.

Bureau à 10 A. M.

19 actions du N. O. City Railroad $110

10 actions du N. O. Insurance Ass. 322

5,000 Consolidés de l'Etat 40¾

5,000 do 40¾

Bureau à 12 M.

500 Consolidés de l'Etat 40¾

Bureau à 2 P. M.

5,000 Consolidés de l'Etat 41

5,000 do 41

Bureau à 3 P. M.

5,000 Consolidés de l'Etat 41½

1,000 do 41½

12,000 do 41½

5,000 do ....[illegible] 41

Les ventes en-dehors de la Bourse comprennent $2000 consolidés de l'Etat à 40¾, $5000 à 40¼, $5000 et $5000 à 40¾, 20,000 et $20,000 à 40¾, $10,000 à 40¾, $10,000 à 41, $10,000 de [illegible] à 41, $10,000 à 41¼, et $50,000 bons à prime à 36@36½.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 11 juin 1879.

COTON—Les ventes aujourd'hui embrassent 600 balles, desquelles 570 ont été prises par des exportateurs, la plus grande partie pour la France et l'Italie, à des prix faibles mais n'indiquent aucun changement dans nos cotes.

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'échange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Clôt. de l'Ex.
Inférieur	10¼@10½	
Low ordinary	10⅞@11	11
Ordinary	11½@11¾	11½
Good ordinary	11½@11¾	
Strict ordinary	11¾@11⅞	11⅞
Good ordinary	11⅞@12	
Low middling	—@12¼	12¼
[illegible]	12½@12⅝	
Middling	12½@12⅝	12½
Good middling	12¾@12⅞	
Middling fair	12⅞@13	13
Fair	13@—	

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston à 12¼; à Mobile à 12¼; à Savannah à 12¼; à Charleston à 12¼; à Wilmington à 12¼; à Norfolk à 12½; à Baltimore à 12; à New York à 12⅛; à Boston à 12¾; à Memphis à 12¾; à Augusta à 12¼@12½; à Philadelphie à 13¼; à Cincinnati à 12 et à St-Louis à 12½.

L'Echange rapporte: Ventes 650 balles, y compris 200 hier. Marché facile.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles
Stock en main le 1er septembre 1878		4,666
Arrivé depuis le dernier état	487	
Précédemment y compris mise en balles depuis le 1er septembre, compensant débarques, coton endommagé et rebuts	1,462,711	1,463,298
Total		1,467,964
Exporté aujourd'hui	rien	
Exporté précéd.	1,398,666	1,398,666
Stock en main, etc.		38,666
Stock [même temps l'année dernière]		50,731

Reçu depuis hier soir 452 balles contre 427 le même jour la semaine dernière et 246 l'année dernière.

TABAC—Nous n'avons pas entendu mentionner de transactions aujourd'hui.

Nous avons entendu parler aussi d'une vente de 30 boucauts dont le rapport n'est pas authentique; ce qui forme un total pour la semaine de 35 boucauts.

Nous continuons à coter comme suit:

Low lugs 2¼@3. Medium 3½@3¾. Good [illegible]. Fine 3¾@4. Low leaf 4½@5. Medium 5½@6. Good et Fine 7@8. Selections 9@10.

Reçu depuis hier soir 30 boucauts. Exporté [illegible]

Stock en main d'après notre compte ce matin 1537 boucauts.

SUCRE—Reçu ce matin 21 boucauts. Exporté 55 boucauts et 396 barils. La demande est limitée à des prix fixés; vente 100 boucauts.

Nous cotons:

	la livre
Inférieur	4 25
[illegible]	[illegible]
Good Common	[illegible]
Fair	[illegible]
Fully fair	[illegible]
Prime	[illegible]
Prime to strictly prime	[illegible]
Choice	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Jaune clarifié	7 [illegible]
Off White	7 97½
Choice white	7⅞@8

MELASSE—Reçu ce matin 60 barils. Exporté 111. La demande est active; tous les arrivages ont été vendus à 28@30c le gallon pour le fair et good fair rebuilled.

Nous cotons:

	le gallon
Fermenting	[illegible]
Commun	[illegible]
Fair	[illegible]
Prime	[illegible]
Choice	[illegible]
Choice Raffinée	[illegible]

FARINE—Reçu ce matin 1179 barils. Les prix du blé dans l'Ouest augmentant ainsi que ceux demandés [illegible]

[illegible]

Nous cotons:

	le baril
Commune	$3 60 @
Superfine	4 00 @
Extra	4 75 @
Double extra	4 75 @
Treble extra	5 00 @
Medium treble extra	5 25 @5,00
Choix treble extra	5 75 @
Family	5 75 @
Low treble extra	5 25 @5,50
Good treble extra	5 75 @
Choix extra	5 50 @6,75
Fancy	6 12 @6,37½

VIANDES SALEES SECHES—Les opérations en ont été [illegible]

BŒUF—Le stock est faible et le marché est ferme; Texas à $9 90@$10 25 [illegible] Western à $10 75@12 00 le baril, et 68 75 le ½ baril.

JAMBONS—Le choix sugar cured est vendu [illegible]

GRAISSE—Le stock est faible et en demande. [illegible]

BACON—Le stock est faible et se vend en petits lots aux marchands: épaules à [illegible]; clear sides à 5,87½@5,90.

BREAKFAST BACON—Le choix se vend en premières mains à 7¼c la livre.

PORC—L'approvisionnement est meilleur. Ce matin les arrivages sont de 1080 barils. Nous les cotons par la livre à $10,75 et en magasin à $10,80. Au détail à $11@11,25.

Il se vend en détail—Prime mess $8,50 le baril; [illegible] Pig pork $8,75 le [illegible]; $2,00 le firkin. $4,25 le baril et $6,00 [illegible]. Ham sausage 4¼c la livre.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'Ouest $1,05@1,10. Bourbon $1,65 à $3,50 le gallon.

MAIS—Reçu ce matin 243 sacs. [illegible] Ventes 650 sacs dont 500 mélangé à [illegible] et 150 jaune à 52.

MAIS EN GRENIER—Nous cotons par car [illegible]

RIZ—Nous cotons débarrassé Texas $1,10. Western à $1,15 le boisseau.

COW PEAS—Nous cotons: les noirs à $1 le boisseau, Whippoorwill à $1,10@1,15, mêlé à [illegible] à $1,35.

AVOINE—Reçu ce matin 1100 sacs. Le stock est abondant avec une demande modérée. Ventes 900 sacs dont 700 à 41c le boisseau et 200 à [illegible]

SON—Le stock est faible et pas de demande. Nous le cotons à [illegible]

FOIN—Reçu ce matin 1531 balles. Bon approvisionnement de toutes les qualités à l'exception de choix qui est rare. Pas de ventes. Nous cotons à $15 la tonne, choix à $20.

LAINE—Bonne demande mais les prix sont faibles. Nous cotons Burry à 15@16½c la livre, Louisiane clear à 27½@28½ clear lake à 28½ [illegible]

MOUSSE—L'approvisionnement est insuffisant et la demande est active. Nous cotons: le mêlé à 2@2¼c la livre; la grise mêlée à 3@3¾, la noire à 3¾ à 4.

VOLAILLES—Nous cotons: les grosses volailles de l'Ouest à $4,25 la douzaine, les petites à $3 25@$3,00, les canards à $3,25@4,00, les dindes à $12.

ŒUFS—Le marché est amplement approvisionné. Nous cotons les œufs de l'ouest à 14@16c la douzaine, ceux de la Louisiane à $15@18c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons, les pommes douces à $1@$1,50. Les pommes de terre de la Louisiane sont rares et en demande pour le marché; l'Ouest se vend à 34 le baril. Les arrivages de la Louisiane sont rares et les ordres pour l'exportation sont forts; ils se vendent à $2,25 le baril, les choux à $8@10 les 100 têtes.

BEURRE—Western cream fancy, 21@22c; western cream, prime 19@20c. New York creamery, new fancy, 21@22c. New York dairy, new good, 13@14c. Western dairy, choice, 14c. Western dairy, prime, 12@13. Western dairy, good, 11c. Western milled 7@8c, western low grade, 4@6c la livre.

OLEOMARGARINE—Le stock est très fort. Nous cotons le Western et le Northern à 11@12c la livre.

CAFE—Le marché est calme. Le stock des marchands est de 10,000 sacs. Le stock en première main est de 2796.

Nous cotons pour les cargaisons:

	la livre
Ordinaire (or)	11 @11¼
Fair	11¾@12¼
Good	12¼@12¾
Prime	13¼@13½

Pour le détail:

Ordinaire (or)	11¾@11¾
Fair	14 @14¼
Good	14 @14¼
Prime	15 @15¼

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie. pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 7 juin et de New York en date du 9 juin 1879. Reçu 56,000 sacs. Achats pour l'Europe 12,000, pour les Etats-Unis 40,000, prix [illegible] stock 90,000, change 19¾, moyenne de la recette quotidienne 10,000 sacs.

RIZ—Reçu ce matin 73 barils. La récolte sur le Bayou Lafourche a besoin de pluie et les planteurs sont obligés de noyer avec des machines à vapeur.

Nous cotons:

	la livre
Choix No 2	4½@4¾
Commun	5 @
Ordinary	5 @
Fair	5¾@
Good	6 @6¼
Prime	6¾@7½
Choix	7½@7¾
Choice	7¾@

SEL—Nous cotons: Pour les cargaisons à 70 à 72½c, comme 90 à 95. Les $1,40 à $1,45 le sac. Livré au débarcadère du [illegible] au dépôt du chemin de fer. Il faut ajouter [illegible]. Turks Islands $5@60 le sac, en gros à 67 cabinets grossier.

PEAUX—Nous cotons: Peaux vertes de la Louisiane à 6½@7c la livre, dry salted 8c, dry flint à 11.

Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessus de 55 livres 6½c, de 70 à 84 livres, à 6½@7c., au-dessous de 70 livres 5@5½c., peaux de vaches comme cotes vendues 5½c., kips 25 à 39 livres 6½c., veaux [illegible]. Peaux de veaux 50@75c, chèvres; cire d'abeilles, jaune, prime, 20@21c la livre, cornes 8c. pièce, suif 6@6½c.

DOUVES EN CHENE—Extra pipe 60 pouces $165@$175; extra pipe 56 pouces $130@$140; light pipe 56 à 60 pouces $100@$110; extra hogshead 48 pouces $120@$130; extra claret $90@$105. Les douves No 1, en chaloupe, $115@$120, pour les inférieures, les prix varient suivant leur qualité.

CHARBON.—La demande est modérée. Nous cotons le Pittsburg en gros à 28@30c le baril. Au détail à 30c. le baril. Aux bateaux à 45c. le baril et $6 la tonne. Aux steamships $4 la tonne de 2000 livres.

Marché aux Bestiaux.

Opérations depuis samedi.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	323	606	342
Veaux	612	530	702
Cochons	50	50	—
Moutons	35	35	705
Vaches à lait	—	—	13

PRIX DES BESTIAUX.

[illegible]

[illegible]	[illegible]
Veaux à lait, 1re qualité par tête	$ 65 00@75 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$40 00@50 00
Veaux, 1re qualité par tête	$ 8 00@ 9 00
Veaux [illegible]	$ 6 00@ 7 00
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête	$10 00@11 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$ 8 00@ 9 00

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 12 JUIN 1879.

Port Eads......MARTHA à 11 A. M.

Happy Jack.......KITTIE NYE à 11 A. M.

Bas du Fleuve.......EMMA IRVINE à 11 A. M.

Greenville.....J. M. WHITE à 5 P. M.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 11 JUIN 1879.

EXPEDIES EN DOUANE.

Bateau (mod) Aurora, Neighbors, Bordeaux
Goélette Ariel, Spaulding, Cienfuegos
Goélette (mex) Serafina, Zarragaoschar, Laguna

ARRIVES.

Brick Lizzie M Merrill, Beal, New York

BATEAUX A VAPEUR.

Emma Irvine, Ruis, du bas du fleuve
Kittie Nye, Sharp, du bas du fleuve
Bertha, Bergeron, du Bayou Lafourche
City of Augusta, Grice, de Vicksburg
Belle, Comstock, du Bayou Goula
J M White, Pepper, de Argyle

EXPORTATIONS.

BORDEAUX—par barque Aurora—13.315 [illegible] boisseaux blé en grenier, 34,075 merrains.

CIENFUEGOS—par goélette Ariel—1808 sacs farine, 20 caisses bacon, 100 barils graisse, 180 boucauts et pipes vides, 550 pds cuir bois.

LAGUNA—par goélette Serafina—750 sacs maïs, 25 tierçons lard, 10 barils goudron, 10 barils pois, 25 caisses biscuits, 5 caisses beurre, 260 caisses pétrole, 25 barils bière.

Arrivages de Produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Emma Irvine—42 barils riz.

BAS DU FLEUVE—par steamer Kittie Nye—divers à ordre.

BAYOU LAFOURCHE—par steamer Bertha—divers à ordre.

VICKSBURG—par steamer City of Augusta—77 balles coton, 7 sacs coton en graine, 242 sacs graine coton, 300 sacs tourteaux.

BAYOU GOULA—par steamer Belle—29 [illegible]

ARGYLE—par steamer J M White—945 balles coton, 323 barils huile, 2158 sacs graines coton, 3271 sacs tourteaux.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY—45 balles coton, 255 sacs blé, 285 sacs graines coton.

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—300 sacs graines coton.

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R.—14 balles coton, 3 boucauts tabac.

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship Knickerbocker, Kemble, ...parti 7 juin
Steamship Lone Star, Freeman ....parti 7 juin
Goélette J D Robinson, Glover, ...expédiée 26 mai
Brick Lizzie M Merrill, Beal, en chargem't 22 mai
Goélette Wm S Stockman, Chamberlain, expédiée 5 avril
a relâché à Nassau faisant eau ....5 mai

PHILADELPHIE

Navire Andrew Jackson, Bartlett, en chargem't 25 mai
Goélette Cephas Starrett, Billings, parti 15 mai

LIVERPOOL

Navire Aderna, Hawkins ....parti 12 mai
Barque Wild Hunter, Minot, ...en chargem't 10 mai

LEITH

Barque Christopher Columbus, Knudsen, partie 8 mai

BATH (ME)

Navire Scotia, Simons, ...en chargem't 17 mai

ROUEN

Barque Dante, Vidulich, ...expédiée 10 mai

LUBECK

Barque Fluid, Tormeboblin, ...partie 7 fév

CHERBOURG

Barque Stadt Frankfort an der Oder, Hennah, partie 26 mars

BORDEAUX

Barque Gand Zagost, Sevica, ...partie 20 avril

MARSEILLE

Steamship Guadeloupe, Parlor, ...parti 14 mai
Steamship Potomac, ...parti 15 avril
Barque Carmelite Galatola, Scotto, partie 12 avril
Barque Michele Galatola, Ferraro, en chargem't

Barque Virgine-de-Guardia, Scotto.....partie 5 fév

TRIESTE

Navire Kentuchian, ...parti 15 nov

IBIZA

Navire Kentuchian, ...parti 26 avril

MALAGA

Barque Amora, ...partie 15 mai
Barque Rosalie, Genardo...............partie 15 mai

BAYONNE

Barque Nuevo Emilio Celestina, Magnato, partie 3 mai

BARCELONE

Barque Juan, Linda, ...parti 24 fév

PALERME

Brick Cinque Sorelle, Luna, ...parti 19 fév

GIBRALTAR

[illegible] Sorelli, Bado ....cmé 15 mars

MESSINE

Steamship Yapho, Sinclair, ...parti 10 mai

TELEGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasin.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—SE—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro.........................10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion $1 50

Chaque insertion subséquente...... 75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73.....CHARTRES.....73.

DU[illegible]
Prop[illegible]
NOUV[illegible]
VENI[illegible]
VENTES [illegible]

Par Stern [illegible]
tes, souliers [illegible]

Par S. Gui[illegible]
Passage de la [illegible]
une chèvre [illegible]

Il ne rest[illegible]
le Grand T[illegible]

La lang[illegible]

Nous avi[illegible] sitions pré[illegible] indiquaient, l'intention [illegible] prononcée p[illegible] contre la lan[illegible] été heureux [illegible] la Conventi[illegible] tout différe[illegible] a été pend[illegible] officielle de [illegible] la langue la [illegible] de la popula[illegible]

[illegible]

Il ne reste plu[illegible]
le Grand Tirage[illegible]

Avez-vous ach[illegible]
gner $100,000[illegible]

Spécialité en [illegible]
vantes, en crin[illegible]
las, fonds à re[illegible]
l'ancien magas[illegible]
Hubbard, coin [illegible]

Avez-vous ach[illegible]
gner $100,000[illegible]

MM. Broca, de[illegible] et de Mortillet [illegible]

[illegible]

Il ne reste pla[illegible]
le Grand Tirage[illegible]

—La ville de [illegible]

[illegible]

Avez-vous ach[illegible]
gner $100,000[illegible]

DUEL [illegible] de Bamberg [illegible]

[illegible]

Il ne reste pla[illegible]
le Grand Tirage[illegible]